

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-1 19SGADL0193

SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
59

Date de convocation :
15 novembre 2019

Date d'affichage :
22 novembre 2019

OBJET :
Rapport sur la situation en matière
de développement durable de la
CUCM pour l'année 2018

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

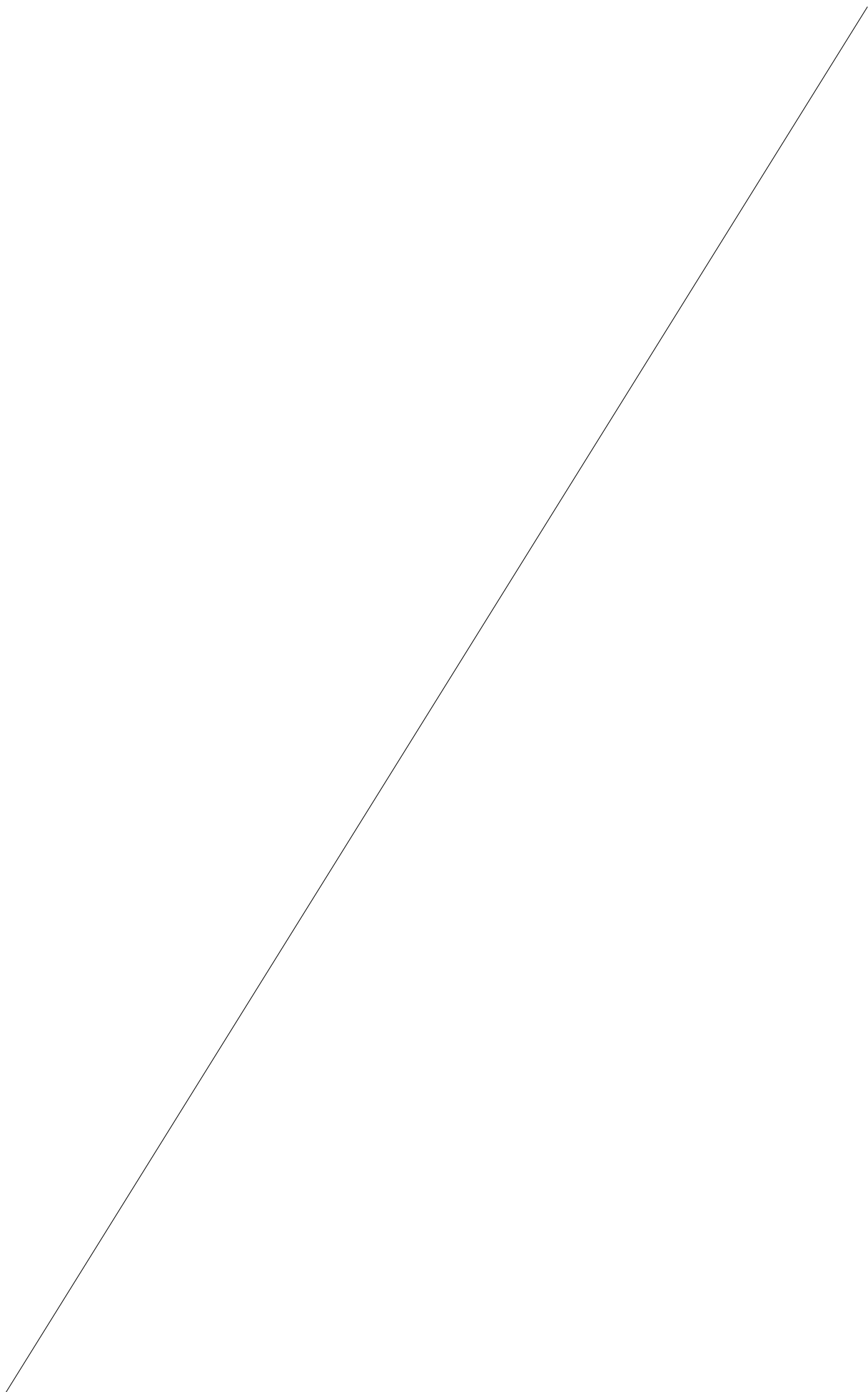
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelynne COUILLEROT)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Gilbert COULON



Vu l'article L 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation de présentation du rapport annuel de la collectivité en matière de développement durable,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Le rapporteur expose :

« Conformément à l'article L 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont désormais l'obligation de produire annuellement, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ces dispositions ont ainsi donné lieu, au cours des sept dernières années, à la présentation d'autant de rapports d'information, élaborés selon les consignes d'une circulaire ministérielle du 03 août 2011 et de l'article L 110-1 du Code de l'environnement.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a fait le choix d'établir son rapport de développement durable sur l'année N-1 comme le sont également les rapports de délégations de services publics et le rapport d'activité de la CUCM, avec pour objectifs de mettre en cohérence les bilans et les actions présentées, de disposer d'indicateurs sur une année pleine, mais également de se caler sur le rythme des services.

Ce rapport est donc un rapport de transition, puisqu'il présente de nouveau la situation 2018 en matière de développement durable.

Il reprendra la forme des précédents, avec trois parties principales. Afin d'éviter les redites avec le rapport paru en 2018, il adoptera un contenu spécifique :

- Le fonctionnement interne : indicateurs pour une collectivité écoresponsable,
- Les services à la population : bilans des services à la population pour l'année 2018,
- Les politiques territoriales : les contrats comme outil de cohésion territoriale.

Une quatrième partie permettra d'interroger les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD) au regard des finalités du développement durable et de les croiser avec les politiques territoriales portées par la collectivité.

Ce rapport se veut plus graphique dans le suivi des indicateurs. Il propose également un état des lieux des actions en pratique dans la collectivité et pose les bases d'un référentiel, avec pour objectif de donner de la lisibilité à la démarche globale de la collectivité en matière de développement durable et d'en suivre l'évolution.

Comme ce fut le cas l'année dernière, le conseil de développement durable a été associé à différentes étapes d'élaboration de ce rapport, notamment pour le choix de la forme et des sujets. Il a également pu formuler un avis, joint en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2018, joint en annexe, et présenté en séance préalablement aux débats sur le projet de budget, mais également de l'adresser à Monsieur le Préfet du département de Saône-et-Loire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2018 présenté préalablement aux débats sur le

projet de budget,

- De le transmettre au préfet du département de Saône-et-Loire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le VICE-PRÉSIDENT,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le VICE-PRÉSIDENT,

Jean-François JAUNET

Jean-François JAUNET

// Rapport sur la situation en matière de **développement durable**



2018

Conseil communautaire du 21 novembre 2019



5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère



2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

4 L'épanouissement de tous les êtres humains et l'amélioration de la qualité de vie



3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Ce dernier rapport du mandat est à l'image de la collectivité, "vivant", en perpétuelle recherche d'amélioration. Le choix a été fait de présenter un rapport sur l'année N-1 budgétaire et non plus à cheval sur deux années civiles. La visibilité des actions s'en trouve amplifiée et cela permet de créer des indicateurs plus fiables et corrélés aux données financières.

Vous trouverez une présentation plus aérée, des indicateurs plus nombreux et des diagrammes permettant de mieux comprendre l'imbrication des choix politiques et des compétences communautaires avec les différents axes du développement durable.

A l'heure où l'impact climatique des choix passés ne fait plus de doutes pour personne, l'urgence de disposer d'outils fiables pour mesurer nos progrès s'impose. Des élus, des acteurs économiques et des citoyens bien informés seront plus à même d'opérer des choix salutaires pour tous et à long terme, permettant de lutter contre le repli sur soi, principal frein aux changements nécessaires.

Je terminerai par cette citation de Winston Churchill "***Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge***".

Jean-François Jaunet

*Vice-président en charge du développement durable,
du plan climat territorial et de la politique des déchets*

<i>Le rapport « développement durable » 2018</i>	- 5
<i>...le cheminement de la collectivité vers la durabilité</i>	
<i>A/ Le fonctionnement interne</i>	- 6
<i>...vers une collectivité exemplaire et responsable</i>	
<i>B/ Les services à la population</i>	- 12
<i>...une stratégie d'amélioration continue</i>	
<i>C/ Les politiques territoriales</i>	- 20
<i>...relecture au regard des finalités du développement durable</i>	
<i>D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité</i>	- 26
<i>...le plan d'aménagement et de développement durables</i>	
<i>Quelques actions entreprises en 2019 :</i>	- 31
<i>...des pistes d'actions pour une démarche de progrès</i>	

34 Communes

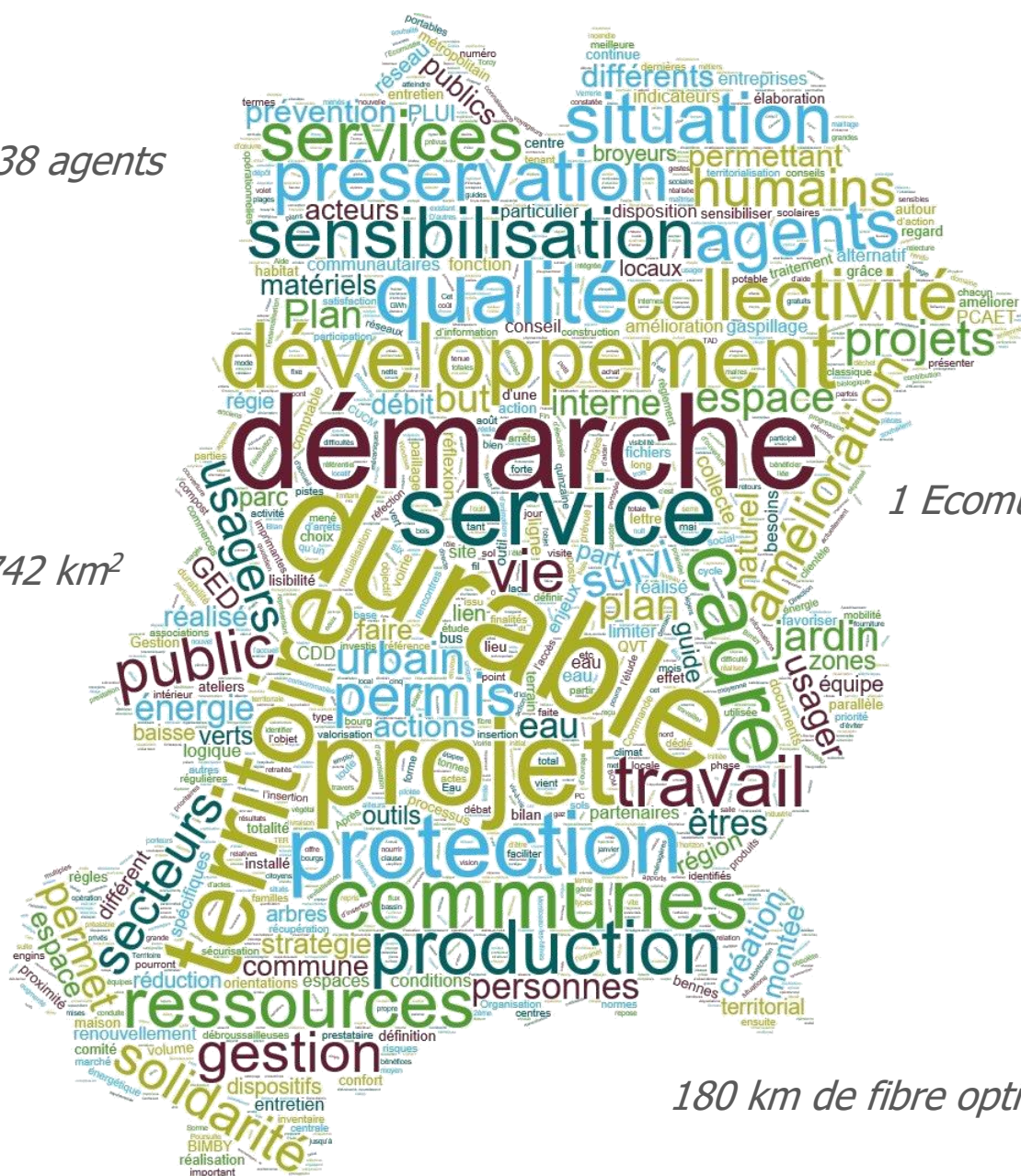
97 000 habitants

Un bassin de 35 000 emplois et
2 700 entreprises

438 agents

742 km²

1 Ecomusée



180 km de fibre optique

5 établissements d'enseignement
supérieur et 1 700 étudiants

Gare TGV : 700 000 voyageurs par an

Le rapport développement durable 2018

...le cheminement de la collectivité vers la durabilité.

" L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire. " Henri Bergson

La Communauté urbaine a fait le choix de recaler son rapport de développement durable sur l'année N-1 comme le sont également les rapports de délégations de services publics et le rapport d'activité. Cela a pour objectifs de mettre en cohérence les bilans et les actions présentées, de disposer d'indicateurs sur une année pleine, mais également de se caler sur le rythme des services.

Ce rapport 2019 est un donc rapport de transition, puisqu'il présente de nouveau la situation 2018 en matière de développement durable.

Afin d'éviter les redites avec le rapport paru en 2018, il propose un format spécifique :

- ✓ *Partie 1 : Indicateurs pour une collectivité écoresponsable.*
- ✓ *Partie 2 : Bilans des services à la population pour l'année 2018.*
- ✓ *Partie 3 : Les contrats comme outils de cohésion territoriale.*
- ✓ *Partie 4 : Le plan d'aménagement et de développement durables au regard des finalités du développement durable et des politiques territoriales.*

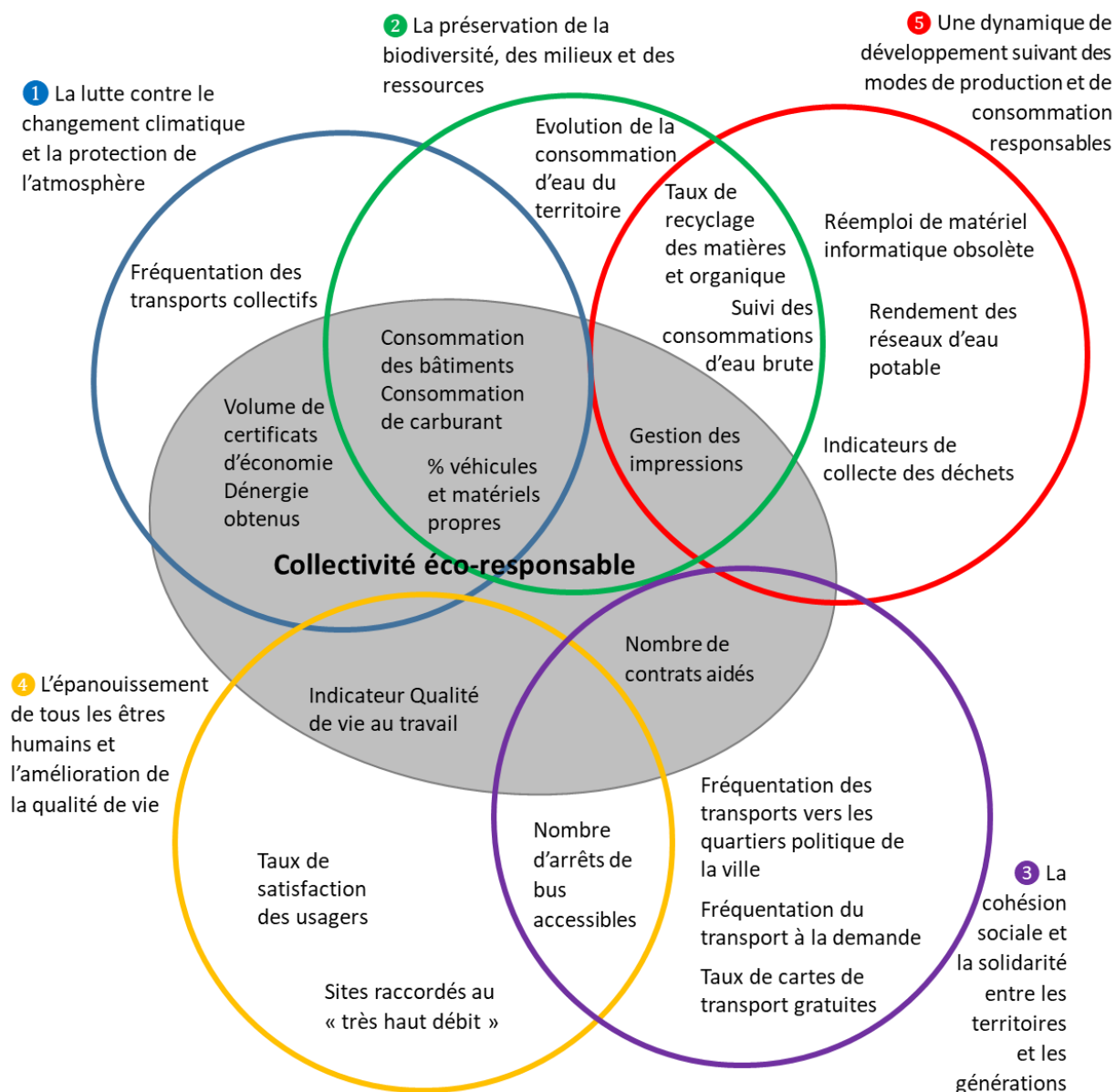
Ce rapport se veut plus graphique dans le suivi des indicateurs. Il propose également un état des lieux des actions mises en œuvre et pose les bases d'un référentiel, avec pour objectif de donner de la lisibilité à la démarche globale de la collectivité en matière de développement durable et d'en suivre l'évolution.

- 1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- 4 L'épanouissement de tous les êtres humains et l'amélioration de la qualité de vie
- 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments de démarche du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » :

- ✓ Stratégie d'amélioration continue
- ✓ Participation des différents acteurs
- ✓ Organisation du pilotage
- ✓ Transversalité des approches
- ✓ Evaluation partagée

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable



Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

Une collectivité écoresponsable intègre, dans ses politiques et son fonctionnement, la préservation de l'environnement, mais elle contribue également à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies.

Ses champs d'intervention sont multiples : bâtiments, gestion des déchets, commande publique, transport, eau et assainissement, fonctionnement interne, politiques territoriales, ...

Une partie des indicateurs suivis par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences répond déjà à une ou plusieurs des 5 finalités du développement durable.

A/ Le fonctionnement interne : *...vers une collectivité exemplaire et responsable.*

Afin de suivre la progression de la Communauté urbaine dans cette dynamique d'éco-responsabilité, il est proposé de structurer un référentiel basé sur les indicateurs de suivi liés au fonctionnement interne, aux services à la population et au suivi des politiques territoriales.

Ce référentiel sera le résultat d'un travail de co-construction mené avec les différents services de la collectivité, en deux temps :

- ✓ *Une première phase a consisté à repérer et collecter les indicateurs déjà utilisés dans les services, notamment dans le cadre de la mise en place des nouveaux modes de gestion et de la dématérialisation. Elle a également permis de réaliser des états des lieux des matériels et bâtiments, ainsi que des pratiques et des actions des services.*
- ✓ *Une réflexion partagée avec les services permettra de définir les indicateurs les plus pertinents et de les structurer en référentiel. Cette deuxième phase, encore en cours, s'appuiera également sur les outils de suivi du plan d'action du PCAET.*

Le référentiel sera mis en place progressivement, en s'appuyant sur des chiffres postérieurs à l'année 2017 après l'extension de la CUCM à 34 communes, afin de suivre des données comparables. Des indicateurs de suivi sont proposés dans ce rapport pour certaines thématiques, certains d'entre eux sont donnés à titre indicatif mais ne sont pas encore chiffrés.

Ce référentiel permettra notamment de se poser la question de la performance de chaque thématique au regard des trois piliers du développement durable : environnement, économie et / ou social.

Cette démarche, s'inspirant des « administrations exemplaires », devra permettre à chaque service de se situer dans la démarche collective et de suivre l'évolution des pratiques durables.

Ce processus collaboratif pourra s'accompagner d'une sensibilisation spécifique des agents de la collectivité : lettre interne, création d'un lieu d'échange et de partage sur l'intranet, ... afin de renforcer l'effet d'exemplarité.

Enfin, l'enjeu pour la Communauté urbaine est de fédérer toutes les actions et réflexions pour créer une véritable culture collective du développement durable.

Eco-gestes des agents et éco-exemplarité

1

2

4

5

Afin d'inciter ses agents à adopter une attitude écoresponsable, la Communauté urbaine a intégré dans son règlement intérieur des services un article proposant un certain nombre d'éco-gestes simples à mettre en œuvre sur le lieu de travail.

En parallèle, elle a mis en place des outils ou des dispositifs pour limiter les consommations énergétiques liées aux matériels et aux déplacements ou pour recycler les déchets.

Certains éco-gestes enfin sont à l'initiative des agents.

Qualité de vie

Création d'un jardin partagé à vocation pédagogique sur le site des ateliers du jour.

Organisation de visites guidées des sites de l'écomusée pour les agents.

Entraide

Mise en place d'agents référents sur les outils métiers ou bureautique, sur la base du volontariat.

Mobilité

Navettes intersites.

Covoiturage pour les réunions inter-sites, à l'initiative des agents.

Ressources

Limitation des impressions.

Impressions recto-verso et noir et blanc par défaut.

Extinction automatique des ordinateurs à 21h.

Formation des agents conducteurs de poids lourds à l'éco-conduite.

Déchets

Tri des déchets de bureaux.

Compostage des déchets alimentaires.

Utilisation de gobelets lavables pour certaines réunions ou des manifestations comme les rencontres de l'UFASEC (union française des associations sportives des employés communautaires).



Ressources humaines

La Communauté urbaine poursuit la mise en œuvre du plan d'action « Qualité de Vie au Travail », notamment en matière de formation, de prévention et de communication.

Plan qualité de vie au travail (QVT)

La communication :

- ✓ Lettres internes spéciales
- ✓ Réunions d'informations « Ressources humaines » sur les sites

Les actions mises en œuvre :

- ✓ Instauration de la commission QVT permettant aux agents d'alerter sur des problématiques individuelles
- ✓ Mise en place d'un parcours de formation pour les nouveaux encadrants
- ✓ Implication des agents dans le groupe de travail sur les besoins en petits « Equipements de protection individuels » (EPI)

Indicateurs de suivi

Taux de rotation des agents

Taux d'absentéisme

Taux de visites sur demande au médecin de prévention

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel

Formation

Une approche territorialisée de la formation a été concrétisée avec l'organisation de journées d'actualités à l'attention des collectivités du territoire communautaire sur les thématiques du RGPD (règlement général sur la protection des données) et la dématérialisation des marchés publics.

Plus de 20 participants ont assisté à chaque session.

➤ Formations liées à l'axe management :

- 9 jours en 2017
- **79 jours en 2018**

Ce qui représente plus de 10 % du nombre total de jours de formation en 2018.

Insertion professionnelle

Le **parcours emploi compétences** (PEC) est un contrat de 1 an renouvelable avec participation de l'Etat et obligation pour l'employeur d'engager des actions de formation. Les personnes recrutées dépendent des pôles emploi du Creusot ou de Montceau. Ces contrats peuvent déboucher sur des stagiairisations.

7 contrats (PEC) et 9 contrats d'avenir

Egalité hommes / femmes

Les effectifs de la CUCM sont **majoritairement masculins** (72 %), ce qui peut s'expliquer par les nombreuses compétences relevant du champ technique. Les plus forts taux de féminisation sont constatés dans les filières administratives (81 %) et culturelle (100 %) et seulement 8 % dans la filière technique.

53 % des agents des catégories A et B sont des femmes.

Matériels et bâtiments

1

2

3

4

5

La gestion des véhicules légers en pools a permis de réduire leur nombre de 15 % en 2016 et ce nombre est resté stable avec l'extension du périmètre de la Communauté urbaine en 2017. Une démarche de rationalisation du parc bâti est en cours avec la mise en vente des bâtiments destinés au logement. Suite à un audit réalisé fin 2018, un service logistique regroupant la gestion des bâtiments et des matériels a été créé.

Le parc immobilier

45 bâtiments répartis comme suit :

12 bâtiments locatifs : dont 1 habitation.

12 sites d'exploitation ou administratifs : dont 3 sites administratifs, 5 déchetteries, 2 centres techniques et 2 antennes territoriales.

6 sites dédiés à une activité recevant du public : patrimoine, musée, office de tourisme, université.

7 autres bâtiments liés aux compétences de la CUCM : aéroport, aire des gens du voyage, ...

Indicateurs prévus

Consommation des bâtiments : énergie et eau sanitaire

% de bâtiments disposant d'un audit énergétique

Le parc de matériel

Véhicules et engins métiers :

- ✓ **Gestion des déchets, 41 matériels** : bennes ordures ménagères, engins spécifiques déchetterie, fourgons.
- ✓ **Voirie et propreté, 73 matériels** : poids lourds, camions plateau et fourgons, engins spécifiques et tracteurs.
- ✓ **Autres services (écomusée, eau et assainissement, ...), 11 matériels** : essentiellement des fourgons et des véhicules utilitaires légers.

65 Véhicules légers gérés en pools sur les différents sites

Petit matériel :

essentiellement pour les interventions en voirie et propreté.

Indicateurs prévus

% de véhicules « propres »

Suivi des consommations de carburant des véhicules

% petit matériel électrique

Age de certains matériels

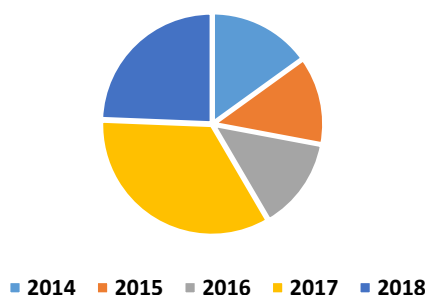


Système d'information

2018 a été l'année de mise en production de la dématérialisation de la chaîne comptable et de l'archivage numérique. Une assistance a également été apportée aux communes pour le déploiement de l'outil de gestion d'interventions « e-atal », déjà utilisé à la Communauté urbaine.

Photographie du parc existant

Année d'achat du parc informatique



Indicateurs de suivi

Taux de réemploi du matériel obsolète sur le territoire

Evolution du devenir des téléphones obsolètes

Evolution des flux d'impression : impressions, copies et scans

Evolution du nombre de fichiers stockés

Matériel et équipement

Suite à un travail mené avec le service prévention, du **matériel ergonomique** est proposé aux agents sur demande : des souris verticales pour les usages très fréquents, par exemple.

Lors de la dernière évolution de ses presque 300 postes informatiques, la CUCM a fait le choix de se doter de **licences d'occasion** (Windows 10 et Office), ce qui représente une économie financière de 50 %.

L'**équipement de deux salles en écrans tactiles grand format** a permis d'augmenter l'interactivité lors des réunions ou des formations, ainsi que le confort de travail et de supprimer les coûts et les durées d'installation du matériel de projection.

Gestion des impressions

Un outil de gestion centralisée des impressions a été mis en place pour 20 photocopieurs mi-2018 et devrait s'étendre à l'ensemble du parc. Il permettra d'effectuer le suivi des flux d'impression. Au deuxième semestre 2018, les usages constatés sont les suivants :

68 % en recto-verso et 58 % en couleur
Répartition des travaux : 60 % d'impressions, 30 % de copies et **10 % de scans**

Devenir du matériel obsolète

Depuis 2018, la CUCM a conventionné avec l'association Syntax Error pour la **valorisation de son matériel informatique obsolète**.

En parallèle, elle souhaite **développer son réemploi sur le territoire** communautaire et notamment par les écoles.

2017 : 100 % du matériel versé en déchetterie.
2018 : 95 % Syntax Error et 5 % réemploi sur le territoire.

Accompagnement de la population :

Quelques actions mises en œuvre en 2018

La communauté urbaine engage régulièrement des actions auprès de la population du territoire dans le but de l'informer sur les projets en cours et sur le fonctionnement des services de proximité ou de la sensibiliser aux pratiques écoresponsables et durables. Les services vont ainsi vers la population, lors d'animations ponctuelles ou dans le cadre de manifestations nationales : semaine de la mobilité, semaine de réduction des déchets, semaine européenne du développement durable, ...

Transport

Accompagnement personnalisé du public senior : opération « *j'apprends mon bus* » auprès des résidences de personnes âgées.

Information sur le transport à la demande auprès des associations de deux communes tests.

Information du public et gratuité des transports pendant la « *semaine de la mobilité* ».

Déchets

Animations et formations sur le broyage et le jardinage au naturel.

Conférences et formations sur le paillage et le compostage.

Animations scolaires sur la réduction des déchets.

Eau / assainissement

Visites guidées des abords du lac de la Sorme et de l'usine de production d'eau potable de la Couronne.

Accompagnement social avec participation du Fonds Solidarité Logement, dans le cadre de la gestion clientèle du service de distribution d'eau potable.

Voirie

Sensibilisation à l'entretien alternatif de l'espace public.

Distribution de mélanges de graines pour fleurir les espaces extérieurs et contribuer à renforcer la biodiversité.

Exposition sur les adventices.

B/ Les services à la population :

...une stratégie d'amélioration continue.

L'accueil du public est un des piliers de la démarche de rapprochement avec l'utilisateur engagée par la Communauté urbaine depuis quelques années.

Cette démarche était basée sur le regroupement des accueils physiques monRézo et C.mon.O dans les boutiques pour permettre une meilleure lisibilité des points d'entrée de la Communauté urbaine, de mutualiser le service et d'harmoniser les pratiques. L'accueil téléphonique a été externalisé début 2018, en prévoyant la mise en place d'une démarche d'évaluation et de suivi.

La relation au public en 2018, ce sont :

- ✓ *14 040 appels au numéro vert, dont une moitié relative à la gestion des déchets, avec 96 % de prise en charge en moins de 30 secondes.*
- ✓ *540 courriers reçus pour les services à la population, dont entre 150 et 170 courriers pour l'entretien de la voirie, la collecte des ordures ménagères ou l'eau et l'assainissement, et une vingtaine pour les transports. Le délai de réponse moyen est de 25 jours.*
- ✓ *L'exemple de l'eau et l'assainissement :
Accueil C.mon.O. : 8 000 visites en boutiques et 27 000 demandes par téléphone auprès de la centrale d'appels, surtout en période de facturation, avec une qualité de service de 97 %.*

Les boutiques connaissent une fréquentation croissante avec plus d'une centaine de visites chaque semaine pour traiter des sujets concernant l'eau et l'assainissement. Les usagers en difficulté peuvent y trouver un suivi personnalisé. Ainsi, 652 échéanciers de paiement ont pu être mis en œuvre, 96 aides obtenues au titre du Fonds Solidarité Logement et 89 dégrèvements accordés suite à une surconsommation d'eau ponctuelle liée à une fuite.

Ce nouveau dispositif d'accueil semble apprécié de la population du fait de la qualité des rapports et des actions menées, du respect des délais et de l'accompagnement et des conseils dont elle peut bénéficier.

Après un an de fonctionnement, le dispositif d'accueil des usagers mis en place a permis d'augmenter la visibilité de la collectivité par le public et d'améliorer la qualité du service rendu.

Transports



L'année 2018 a vu la fréquentation du réseau progresser, ce qui témoigne d'une bonne visibilité du dispositif, grâce aux nombreuses actions de sensibilisation mises en œuvre depuis plusieurs années : opérations « J'apprends mon bus » et « mon bus de l'été », semaine de la mobilité. Cette hausse de fréquentation s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de cartes gratuites distribuées, ce qui permet de constater que le dispositif bénéficie bien au public ciblé lors de sa mise en œuvre.

Indicateurs de suivi

Transport à la demande :
10 889 voyages

➡ 94,6 % par rapport à 2017

Transport scolaires :
4 140 cartes, 67 services

≈ stable par rapport à 2017

Fréquentation des transports urbains

✓ Fréquentation totale : 511 800 voyages

➡ 2,8 % par rapport à 2017

✓ Quartiers politique de la ville : 61 936 voyages

➡ 7,8 % par rapport à 2017

Soit 12,1 % de la fréquentation totale en 2018

✓ Nombre de cartes sans contact : 4 995

➡ 23,5 % par rapport à 2017

✓ Nombre de cartes CCAS gratuites : 820

➡ 9,2 % par rapport à 2017

Accessibilité des points d'arrêts

Mise en accessibilité et en conformité des arrêts de bus

Avec 17 aménagements spécifiques en 2018, **77 points d'accès sont maintenant accessibles** sur les 316 que compte le réseau urbain.

Afin d'atteindre son objectif de rendre son réseau de transport urbain en quasi-totalité accessible sous trois ans, la CUCM a missionné un assistant à maîtrise d'ouvrage et s'est doté d'un marché d'aménagement spécifique.

En parallèle, tous les conducteurs de bus ont été formés pour accueillir les clients en situation de handicap et leur faciliter l'accès au bus.

La visibilité de l'information a également été renforcée par des affichages clairs aux points d'arrêts et un site internet adapté.

Formation

Les conducteurs ont été formés à **l'éco-conduite**, la **qualité du service**, la **sécurité des clients** et **l'accessibilité des bus**.

Suivi de la qualité du service

98,6 % (propreté des véhicules 95 % et régularité 97 %)

Peu de fraude : 2 procès-verbaux émis sur 20 660 contrôles, le taux de fraude apparent est de 0,01 %.

Baisse des réclamations : 31 pour l'année 2018, soit 29 % de moins qu'en 2017.

45 % des voyageurs sont constitués du public cible et 34 % des actifs travaillent dans les établissements d'insertion de travailleurs handicapés.

1

2

3

4

5

Eau et assainissement

2018 a été une année de mise en route des projets. Après la transition technique pour les abonnés, la situation s'est normalisée. Le changement de mode de gestion s'est accompagné d'objectifs de performance des services (rendement, continuité et qualité). La maîtrise de la relation avec les usagers a permis la mise en œuvre de politiques comme l'éco-responsabilité ou l'éco-solidarité.

Eau potable

- ✓ **Nombre d'abonnés : 44 631 =**
- ✓ **Consommation d'eau : 4,193 Mm³**
➡ - 1 %
- ✓ **Rendement des réseaux : 3,12 m³ d'eau**
perdue par jour et par km de réseau
➡ - 5 % de pertes

Eau brute

- ✓ **Nombre d'abonnés : 13**
- ✓ **Volume distribué : 1,160 Mm³**
➡ + 20 %

- ✓ **Volume de terres décantées : 2 091 tonnes, 100 % épandues**
- ✓ **Taux de réclamation : 0,92/1 000 abonnés**
- ✓ **Taux de mensualisation : 43,7 %**
> objectif contractuel : 37 %

Assainissement

- ✓ **Nombre d'abonnés : 40 851 =**
- ✓ **Volume d'eau traité : 7,9 Mm³**
➡ + 8 %
- ✓ **Taux de bouchage des réseaux : 225 interventions/100 km =**
- ✓ **Volume de boues valorisées : 4 800 tonnes** ➡ légère
- ✓ **Taux de réclamation : 0,1/1000 abonnés**

Protection de la ressource en eau

Rétablissement des continuités écologiques : captages des Naudiots à Marmagne et Vernes de Lyre à Broye.

SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Mise en place du dispositif après sa reprise en régie et l'embauche de personnels. **Reprise des visites** périodiques été 2018, avec environ 50 à 60 visites par mois.

Réseau d'assainissement

Curage de 110 km et 225 désobstructions.

Schémas directeurs d'assainissement en cours et évaluation du programme de travaux à engager à partir de 2021.

Un objectif de surveillance : 110 km de curage préventif par an et 5 km d'inspection caméra.

Rendement d'eau potable

Mise en place d'un observatoire plus fin pour **localiser plus rapidement les fuites d'eau potable.**

Gestion durable par l'utilisation d'outils de modélisation (qualité, pression).

Les **interventions sont optimisées :**

Amélioration de la rapidité de la chaîne « suivi + alerte + détection + réparation » des « fuites ».

Depuis début 2018 => 550 fuites ont été identifiées et réparées, 9 km de canalisation et 200 branchements rénovés.

Territoire engagé pour le Zéro Déchet Zéro Gaspillage

1

2

3

4

5

La sensibilisation du public à la valorisation des déchets verts sur site est une bonne entrée en matière vers une démarche d'économie circulaire visant à transformer les usagers en « consom'acteurs » et à voir la ressource dans un déchet potentiel. En effet, le jardinage au naturel, en réutilisant le compost ou le broyat produit sur place, permet de maintenir le cycle d'enrichissement du sol. Grâce aux actions du programme TZDZG sur ce sujet, l'objectif de réduction de 10 % des apports de déchets verts en déchetterie est aujourd'hui atteint.

Sensibilisation aux bio-déchets

Collecte déchets verts

Déchets verts collectés

en déchetterie :

7 682 tonnes (80 kg/habitant)

➡ 15,8 % (15 kg/habitant)

- ✓ **Actions de formation et de sensibilisation grand public** à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au tri des déchets : **24** et **532** participants ➡ **18,5 %**
- ✓ **Conférences paillage et compostage** : **10** ➡ **25 %**
- ✓ **Nombre d'élèves sensibilisé** à la valorisation des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire et la consommation responsable : **1 909** ➡ **76 %**
- ✓ **40 élus, 17 communes** formés à la gestion des déchets verts municipaux

« Gourmet bag »

84 restaurateurs engagés sur le territoire :

dont **34 nouveaux commerces.**

Aide au broyage

Actions mises en œuvre mi-2018 :

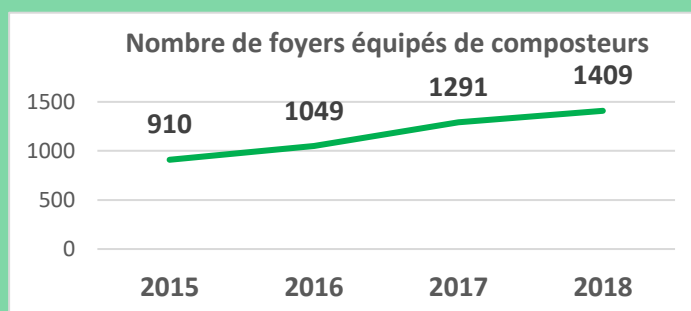
Prêt de broyeurs.

Subventions pour l'achat de broyeurs.

100 prêts de broyeurs.

39 subventions distribuées pour 56 foyers, soient 6 000€

Sensibilisation au compostage



La CUCM a débuté en 2010 une **action de sensibilisation au compostage**, en proposant aux foyers de se doter de composteurs individuels et en installant des sites de compostage collectifs.

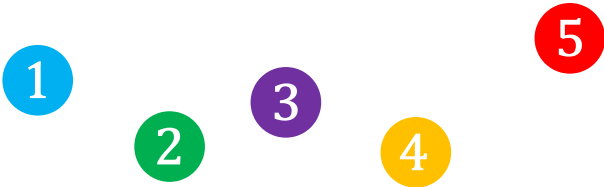
Aujourd'hui, on compte sur le territoire :

1409 foyers équipés

20 sites de compostage collectif

113 personnes formées

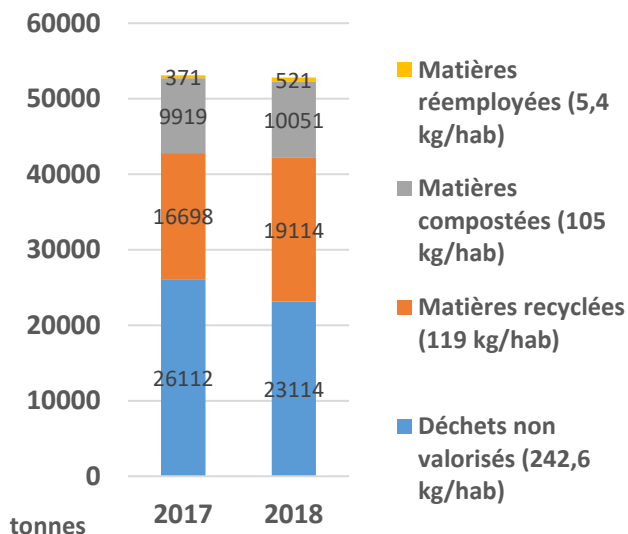
5 guides composteurs



Gestion des déchets

Réduction des déchets et optimisation de leur valorisation sont les deux piliers d'une politique de gestion des déchets. Le suivi des chiffres montre une baisse du volume d'ordures ménagères résiduelles et une augmentation des volumes recyclables (emballage, journaux et verre). Le taux de recyclage des matières organiques de 55 % en 2018 atteint l'objectif de la « Loi sur la transition écologique et pour la croissance verte » pour 2020. Le déploiement des points d'apports volontaire, plus souples pour l'utilisateur, permet aussi d'améliorer la qualité du tri.

Traitement des déchets



Taux de recyclage matières et organique : 55 %
 ➔ 10 % par rapport à 2017

Collecte déchets

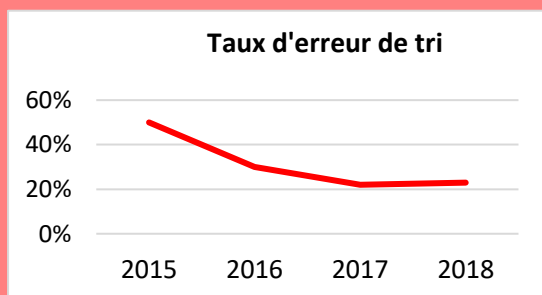
Production de déchets :
52 800 tonnes, soit 552 kg/habitant

➔ **0,2 %**, (1kg/habitant)

Dont collecte en déchetteries :
22 404 tonnes, (234 kg/habitant)
 Soit **42,4 %** de la production totale

Volume de déchets résiduels :
23 114 tonnes de la production totale
 ➔ **11,5 %**

Amélioration de la qualité du tri



Constat : 50 % d'erreur de tri en 2015

Objectif : réduire les erreurs de tri à 20 %

Action mise en œuvre en 2015 : refus de collecte sur les bacs jaunes avec sensibilisation (environ 3500 bacs refusés en 2018).

Résultat : 23 % d'erreur de tri en 2018

Systèmes de collecte

Etat des lieux : deux systèmes existent sur le territoire : la collecte porte-à-porte (PAP) et les points d'apport volontaire (PAV)

Depuis 2011 : déploiements des PAV en bennes semi-enterrées.

En 2018 : **260 PAV** sur le territoire pour l'habitat collectif et les communes.

Part de la collecte en PAV :

15 %, soit 4 080 tonnes

➔ **20 %** par rapport à 2017

1

2

3

5

Voirie et espaces publics

Les opérations liées à l'entretien de la voirie et de l'espace public sont multiples et nécessitent l'intervention d'équipes spécialisées. Des pratiques durables se mettent en place au sein de ces différents métiers, avec pour objectifs de recycler et réutiliser les matériaux, d'optimiser les trajets, d'avoir une gestion raisonnée des espaces publics et de participer à leur re-végétalisation. Sur certains secteurs, l'entretien est confié à des structures d'insertion professionnelle.

Type d'interventions

Réfection de la voirie :

- ✓ Enrobé et point à temps
- ✓ Maçonnerie
- ✓ Signalisation et peinture

Entretien de l'espace public :

- ✓ Elagage des arbres d'alignement
- ✓ Broyage des abords de voirie
- ✓ Balayage
- ✓ Lavage
- ✓ Désherbage

Amélioration des pratiques

Entretien des arbres d'alignement et des bords de route : valorisation du bois de taille par broyage et traitement biologique.

Optimisation de l'usage des peintures de voirie : réfection systématique limitée aux marquages de sécurité et à ceux non obligatoire qui apportent une plus-value en terme de sécurité.

Territorialisation : optimisation des déplacements et augmentation de l'efficacité et de la réactivité.

Gestion différenciée de l'espace public : sensibilisation à l'entretien alternatif, re-végétalisation de certaines zones urbaines.

Veille et formation sur la reconnaissance des plantes invasives.

Réemploi des déchets

Déchets liés à l'entretien de la voirie et de l'espace public

Terre végétale et caillou concassé : conservés et réutilisés.

Déchets verts issus de l'élagage des arbres d'alignement : broyés et utilisés comme paillage.

Déchets de voirie : broyés et réutilisés en sous-couche s'ils ne contiennent pas de substance polluantes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

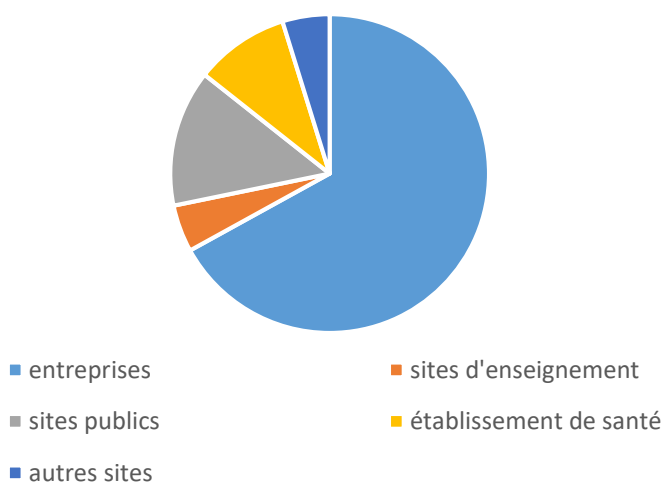
Indicateurs de suivi : % de réemploi et volume de déchets évacués en décharge, volume de déchets produits (par type de déchets).

Accès au numérique

La CUCM a terminé les travaux de montée en débit. Le département a commencé les travaux sur la commune de Saint-Vallier. L'opérateur Orange poursuit le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur les communes du Creusot et de Montceau. La création d'un réseau numérique performant entre la CUCM et les mairies a pour but d'améliorer la qualité du service et de permettre à terme de développer la mutualisation. Pour le raccordement des particuliers, il est difficile d'avoir des indicateurs car cela dépend de plusieurs intervenants et le débit peut varier sur une même commune.

Sites raccordés au THD

Typologie des sites raccordés



Indicateurs de suivi

Sites raccordés au THD : 209

Nouvelles demandes : 48

Nouvelles activations : 64

Wifi

Installation du WIFI à la villa Perrusson pour un usage touristique.

Usage du numérique

Renouvellement du matériel de l'Espace Public Numérique (EPN) des Bizots en juin 2018.
Equiperment des EPN en imprimantes 3D avec formation des animateurs fin 2017 / début 2018.

Opérateurs

36 opérateurs proposent des offres sur le réseau, ce qui est la preuve d'une grande concurrence et d'une **grande compétitivité des offres**.

Parmi ces opérateurs, 19 totalisent 80% des prises de commande sur l'année.

Espace public numérique

Un travail est mené avec la région sur les **usages et les services liés aux infrastructures numériques**, intéressant des groupements d'utilisateurs.

Cela peut-être par exemple le déploiement du numérique dans le cadre de la santé avec la mise en réseau des acteurs de ce secteur.

Présentation territorialisée des contrats

Contrat de ville 2015 - 2020

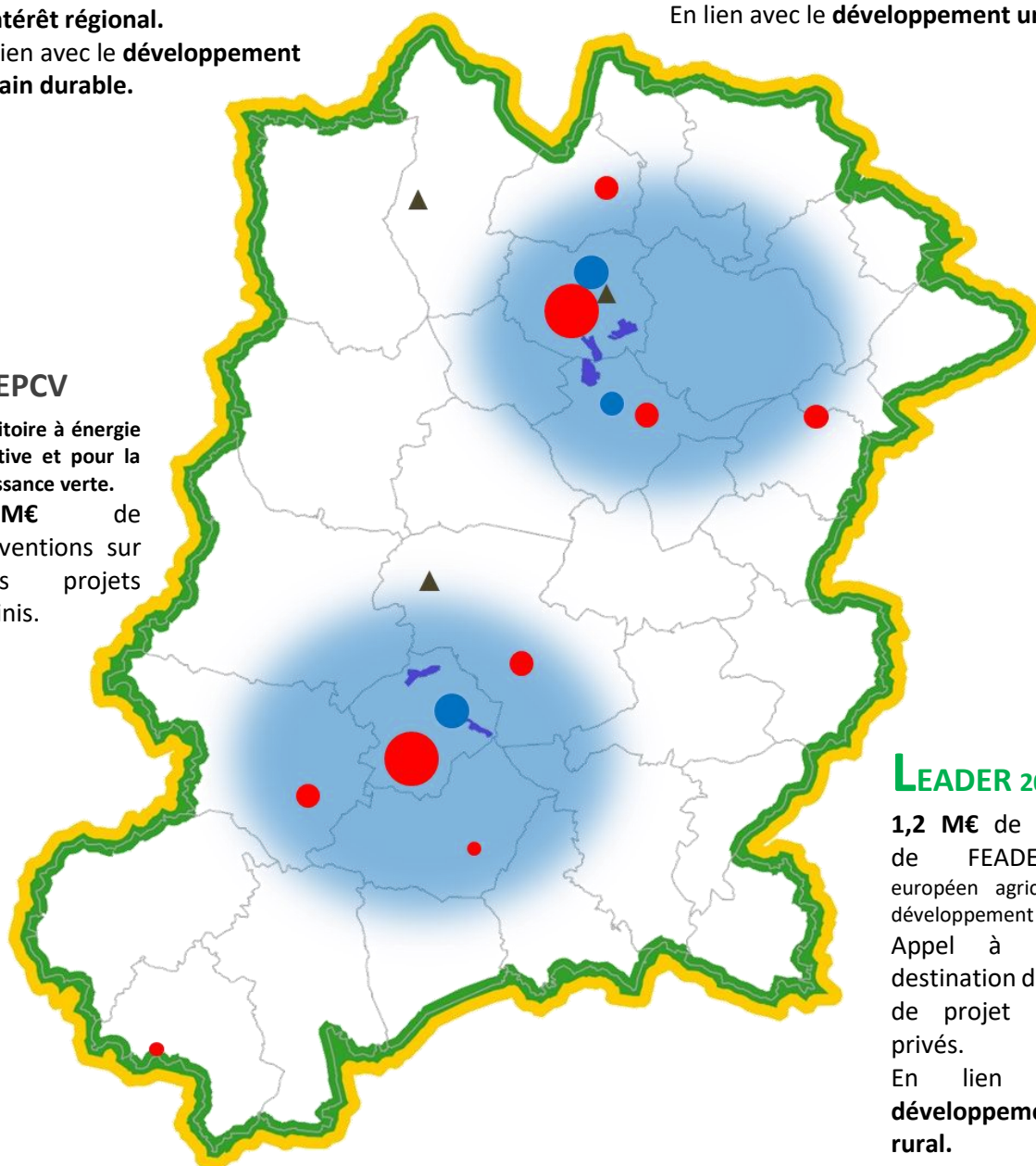
Programmation annuelle en fonctionnement **0,5 M€ pour la rénovation urbaine des quartiers d'intérêt local et 2 M€ pour le quartier Harfleur au Creusot d'intérêt régional.**
En lien avec le **développement urbain durable.**

Contrat de ruralité 2017 - 2020

Programmation annuelle.
Les actions sont portées par la CUCM et les communes du territoire.
En lien avec le **développement urbain-rural.**

T_{EPCV}

Territoire à énergie positive et pour la croissance verte.
0,5 M€ de subventions sur trois projets définis.



LEADER 2016 - 2020

1,2 M€ de subvention de FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).
Appel à projets à destination des porteurs de projet publics et privés.
En lien avec le **développement urbain-rural.**

FEDER axe 5

4,2 M€ de subvention de FEDER (fonds européen de développement régional).
Axes d'interventions prédéfinis.
En lien avec le **développement urbain durable.**

Contrat métropolitain

19 M€ de subvention dont **4,2 M€** sur le volet territorial
33 projets, dont 17 portés par la CUCM, 14 par les communes membres, 1 par l'OPAC, et 1 par l'Université.
En lien avec le **développement urbain durable.**

C/ Les politiques territoriales :

...relecture au regard des finalités du développement durable.

La présentation des différents contrats selon deux approches différentes a pour objectif de faire ressortir leur cohérence et leur impact sur le territoire.

- ✓ *L'approche territorialisée montre les aires opérationnelles des contrats. Si l'ensemble du territoire est éligible à la majorité des contrats, à l'exception du contrat de ville, dans les faits certains financements s'appliquent davantage aux aires urbaines du fait des thématiques qu'ils portent.*
- ✓ *L'approche par thématiques met en relation les domaines d'interventions des contrats avec les trois axes du projet de territoire : développement économique, cohésion sociale et territoriale, renouvellement urbain résidentiel et amélioration du cadre de vie.*

Deux contrats sont en lien avec le développement urbain / rural, le contrat de ruralité et le programme Leader, et trois avec le développement urbain durable, le contrat métropolitain, le programme Feder et le contrat de ville.

Certains contrats fonctionnent par appels à projets ou programmation annuelle et d'autres sur une liste de projets ou de programmes définis en amont.

Les dispositifs présentés s'adressent à différents publics et peuvent être mobilisés par la CUCM, les communes, les organismes publics ou para-publics et/ou les porteurs de projet privés. Certains d'entre eux permettent également de donner un effet levier en imposant des co-financements publics.

S'adressant à différents types de porteurs de projets sur des thématiques variées et couvrant l'ensemble du territoire, les contrats sont donc des outils de cohésion territoriale.

Présentation des contrats par thématiques

		Investissement					Animation
		Leader	Contrat Ruralité	FEDER	Contrat Métropolitain	TEPCV	Contrat de Ville
cohésion sociale et territoriale	Education						
	Sport						
	Enfance et jeunesse						
	Santé						
	Service au public						
	Accueil de nouveaux actifs						
renouvellement urbain résidentiel et amélioration du cadre de vie	Circuits courts						
	Loisirs de plein air						
	Patrimoine						
	Ressources en eau						
	Mobilité durable						
	Rénovation du logement social						
	Requalification des centralités urbaines						
	Rénovation énergétique des bâtiments						
développement économique	Développement économique						
	Economie agricole						
	Enseignement supérieur						
	Tourisme						

Quelques exemples de financement de projets

Nota : Les coûts indiqués sont estimatifs.

Balades vertes

Etendre le réseau de randonnées pour valoriser le patrimoine naturel et les paysages du territoire.

Phase 1 : 2017 /2018

Coût estimatif : 21 785 € HT

Programme Leader et contrat de territoire : 17 418 € HT

Phase 2 : 2019 /2021

Coût estimatif : 200 000 € HT

Programme Leader et Contrat métropolitain : 160 000 € HT

+ autofinancement CUCM

Aire de grand passage

Aménager une aire de grand passage pour les gens du voyage à Montchanin.

Coût estimatif : 454 427 € HT

Contrat de ruralité : 227 213 € HT

+ autofinancement CUCM

Rénovation énergétique

Réhabiliter l'école primaire à Gênelard.

Coût estimatif : 694 103 € HT

Contrat de ruralité : 208 231 € HT

Département : 58 000 € HT

+ autofinancement commune

Contrat de ville 2015-2020

427 535 euros de subventions.

En 2018 : 55 actions dont 19 nouvelles et 36 en reconduction.

Petite enfance Montceau

Mutualiser et moderniser des structures d'accueil de petite enfance de Montceau.

Coût estimatif : 400 000 € HT

Programme Leader : 33 129 € HT

Caisse allocations familiales : 286 870 € HT

+ autofinancement commune

Pôle d'échange du Creusot

Réaliser un pôle d'échange multimodal et recréer une continuité urbaine.

Coût estimatif : 4 987 916 € HT

TEPCV : 392 600 €

FEDER axe : 174 708 €

Région (plan d'accélération) :
1 640 000 €

Région (grands équipements) :
297 450 €

+ autofinancement CUCM

Bimby

Créer de nouveaux logements sans étalement urbain.

Programme 2017 /2018

Coût estimatif : 322 723 € HT

Contrat de territoire : 99 484 € HT

Feder : 158 134 € HT

Programme 2019/2021

Coût estimatif : 900 000 € HT

Contrat métropolitain : 360 000 €

Feder : 360 000 € HT

+ autofinancement CUCM

1

2

3

4

5

Plan Climat Air Energie Territorial

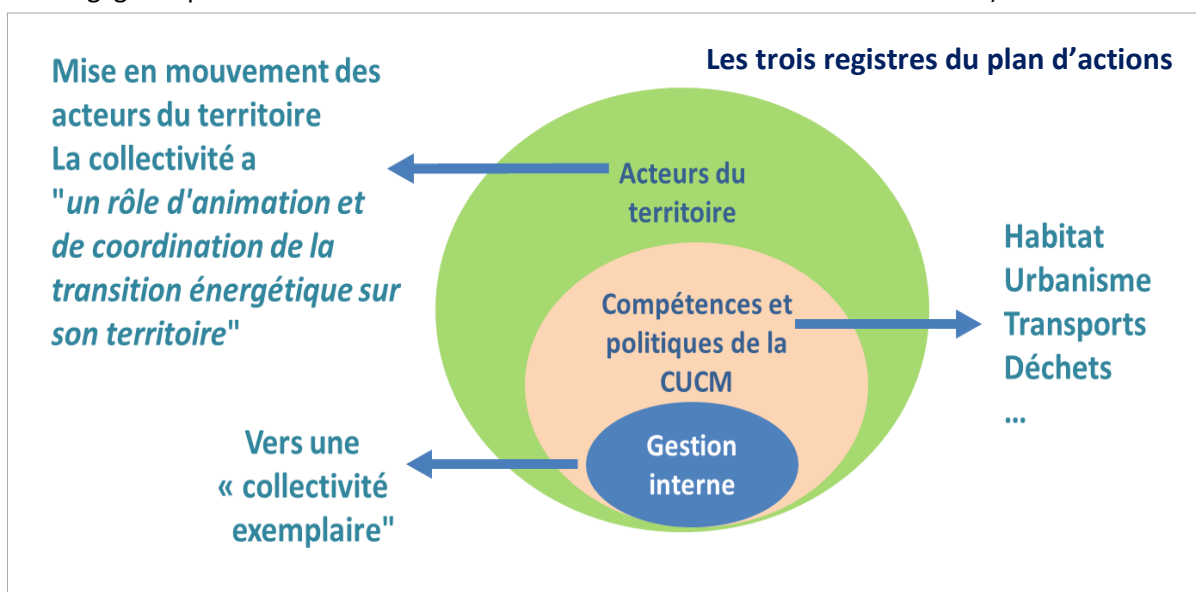
Le plan climat air énergie territorial constitue un outil opérationnel de la transition énergétique du territoire de la CUCM mobilisant et impliquant tous ses acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens, ...), la Communauté urbaine assurant un rôle d'impulsion et de coordination. Le plan d'actions du PCAET, d'une durée de 6 ans, constitue une première étape pour l'atteinte des objectifs territoriaux définis à l'horizon 2030 en particulier.

Elaboration du plan d'actions

Afin d'initier cette nouvelle dynamique territoriale, la collectivité a mis en place, dès l'élaboration de son PCAET, une **démarche participative** à destination de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, des communes, de la société civile et des populations.

Ateliers de concertation et réunions publiques ont ainsi réuni près de **200 personnes** qui ont participé à la définition des orientations stratégiques et de leurs déclinaisons opérationnelles.

Ces temps d'échange ont également permis l'**identification d'acteurs locaux porteurs**, potentiels porteurs ou partenaires pour la mise en œuvre d'opérations pouvant contribuer aux objectifs climat-air-énergie du territoire. C'est directement en lien avec ces acteurs (dont des agents des services communautaires) que s'est engagée la phase finale d'élaboration du PCAET : l'établissement de fiches actions).



Thématiques

8 principales thématiques:

- ✓ Rénovation de l'habitat
- ✓ Mobilité et transports
- ✓ Ressources et gestion de l'eau
- ✓ Economie circulaire
- ✓ Gestion du patrimoine communautaire
- ✓ Energies renouvelables ou de récupération
- ✓ Alimentation
- ✓ Animations et dispositifs support

Implication des agents

Les services de la communauté urbaine ont été intégrés au processus d'élaboration du plan d'actions du PCAET.

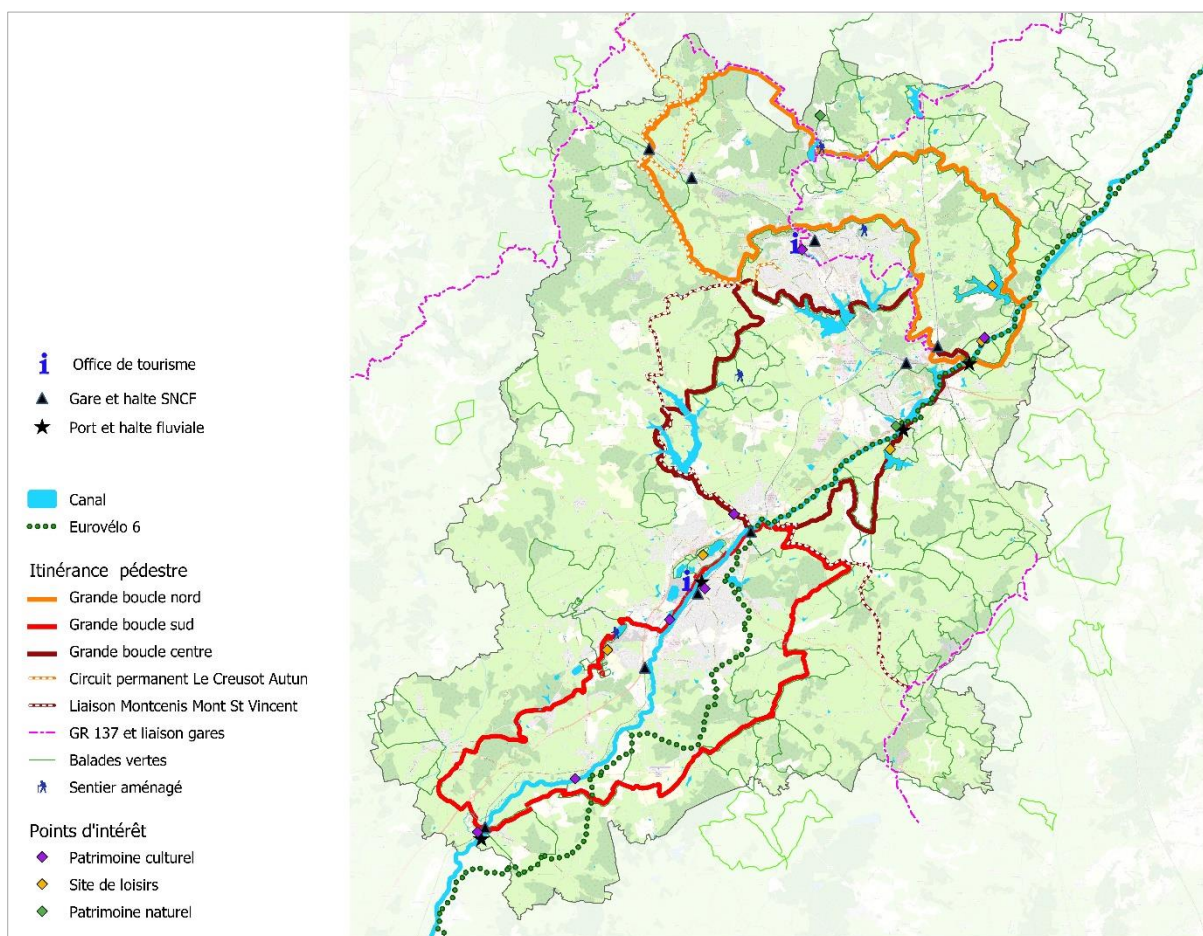
Cette démarche se poursuivra en 2019 par la rédaction des fiches actions. Les agents communautaires pourront ainsi participer par :

- ✓ Portage d'actions ou contributions à des actions
- ✓ Participation à l'évolution de la démarche au cours des 6 ans de sa mise en œuvre
- ✓ Mobilisation par les actions visant les pratiques professionnelles des agents



Amélioration du cadre de vie et attractivité

En développant les itinérances touristiques douces et les loisirs de plein air, la Communauté urbaine a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie pour tous. Cette démarche transversale permettra également de mettre en valeur les différents patrimoines (naturels, industriels, culturels, ...) du territoire. Elle impliquera différents services, l'Ecomusée et l'office de tourisme communautaire.



Randonnée pédestre

Le maillage est constitué de trois types de sentiers s'adressant à des publics variés : les itinérances, les boucles et les parcours aménagés pour randonneurs en situation de handicap.

Eurovéloroute n°6

L'objectif du projet est de rapprocher le tracé du canal, d'aménager des liaisons avec différents sites et de sécuriser le parcours.

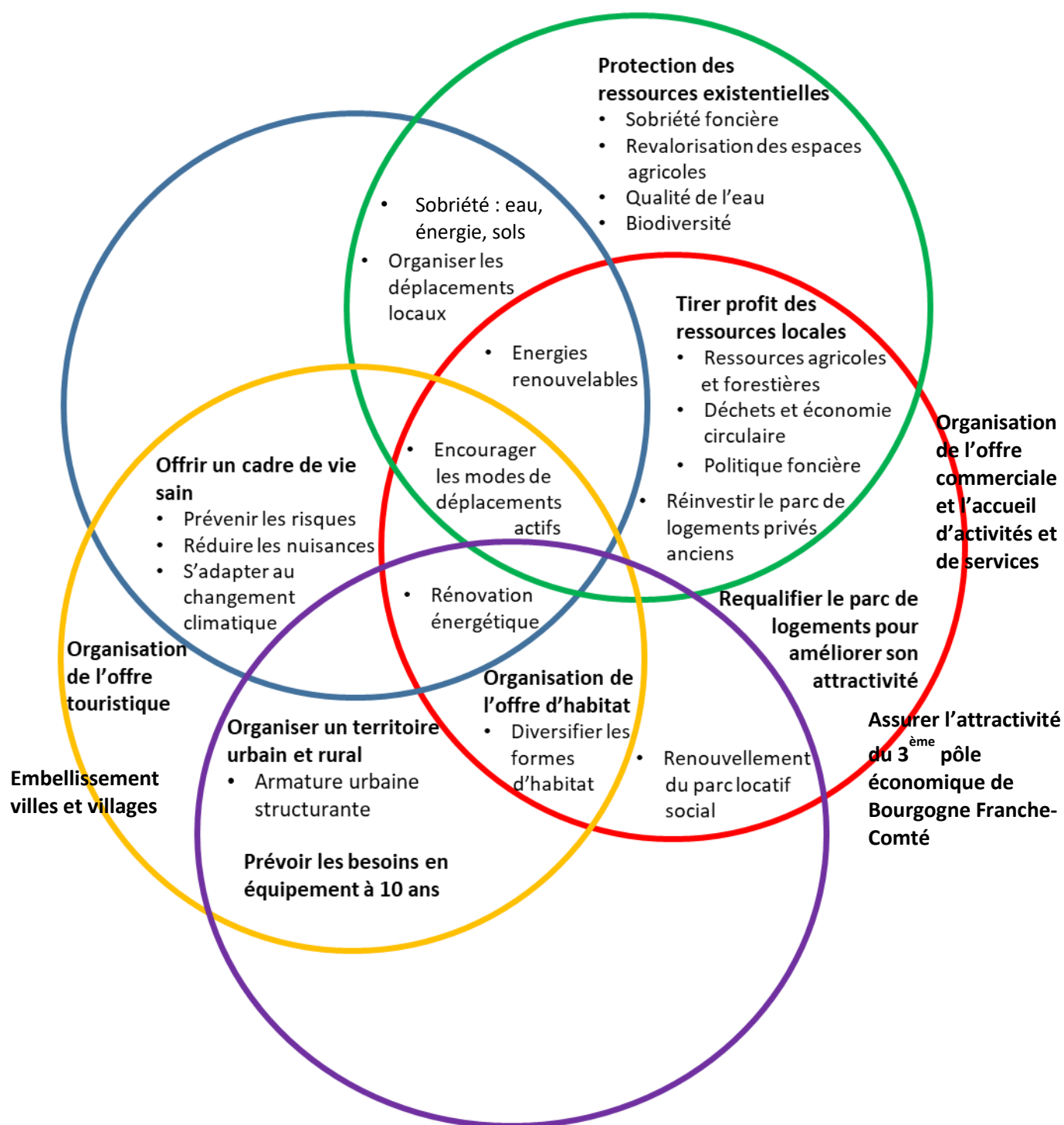
Canal du centre

43 km de long sur la traversée de la CUCM à travers 14 communes.

La démarche de valorisation du canal s'appuie sur les thèmes qui font l'identité du territoire : la céramique, l'histoire minière et le patrimoine hydraulique.

Une réflexion est en cours avec les territoires voisins, à l'échelle de tout le canal, pour la définition d'un futur contrat de canal du Centre.

Finalités du développement durable et orientations du PADD



1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4 L'épanouissement de tous les êtres humains et l'amélioration de la qualité de vie

D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

...le plan d'aménagement et de développement durables, vers un projet de développement territorial durable.

Un projet territorial de développement durable permet de préciser les orientations d'une collectivité pour les années à venir. Même s'il n'existe pas de document identifié comme tel sur le territoire, de nombreuses politiques et programmes communautaires sont en lien avec une ou plusieurs des cinq finalités du développement durable.

La relecture du plan d'aménagement et développement durables (PADD) croisée avec les compétences et les politiques de la communauté urbaine et les cinq finalités du développement durable peut constituer une base à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et notamment de son PADD a intégré la nécessité d'une évolution vers un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. C'est pourquoi, il constitue un des leviers d'actions qui permettra d'assurer cette transition, en planifiant les espaces de développement, en protégeant les ressources indispensables et en organisant progressivement ce nouveau modèle, plus adapté.

Le PADD présenté au conseil communautaire d'avril 2017 a pour objectif de définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il est organisé en cinq chapitres :

- ✓ *Intégrer la transition écologique pour développer le territoire*
- ✓ *Assurer l'attractivité du territoire 3ème pôle économique de la Bourgogne Franche-Comté*
- ✓ *Organiser un territoire urbain et rural*
- ✓ *Embellir et profiter d'un cadre de vie agréable*
- ✓ *Requalifier le parc de logements pour améliorer son attractivité*

Cette approche par enjeux permet de décliner différentes thématiques : les déplacements et l'accessibilité, la qualité des logements et l'offre d'habitat, la préservation de tous les patrimoines du territoire, notamment les patrimoines naturels et paysagers, la protection des ressources naturelles et existentielles (foncier et énergie), le développement et la promotion de l'activité économique, la valorisation des ressources locales et l'organisation de l'offre touristique, l'embellissement du cadre de vie...

Lecture croisée des compétences et politiques communautaires avec les orientations du PADD

Compétences et politiques communautaires

Energie et climat
Efficacité énergétique, énergies renouvelables et adaptation aux changements climatiques (ex: PCAET)

Eau et assainissement
(ex: Critères de performance des régions intéressées)
Bassins versants : (ex: programme pluriannuel de protection des ressources en eau stratégiques de la Sorme)
Biodiversité et milieux naturels (ex: convention avec le CENB pour la préservation des ressources en eau potable et de la biodiversité)

Gestion des déchets (ex: TZDZG)

Déplacements, transports
(ex: DSP transports urbains)

Développement numérique
(ex: démarche de montée en débit)

Enseignement supérieur, formation, recherche (ex: Pôle technopolitain)

Développement économique, innovation (ex: Mecateam Cluster)

Commerce dans les petites communes (ex: FISAC)

Economie sociale et solidaire, insertion (ex: dispositif "des services pour demain sur Coriolis")

Accessibilité

Coopération territoriale
(ex: Agence d'urbanisme Sud-Bourgogne)

Voirie, territorialisation

Planification urbaine (ex: PLUI)

Aménagement des espaces publics
(ex: revitalisation des centres-bourgs, pôle d'échange multimodal de la gare TER du Creusot)

Tourisme
(ex: développement de l'itinérance pédestre)

Patrimoine

Habitat (ex: PLH, OPAH, BIMBY, etc.)

Politique de la ville (ex: Contrat local de santé)

Orientation du PADD

Prendre en compte la transition écologique pour développer le territoire :

- Protéger véritablement les ressources existentielles : espaces agricoles, sols, eau, énergie, biodiversité et continuité écologique
- Tirer profit des ressources locales : activités agricoles et forestières, énergie renouvelable, déchets et économie circulaire
- Offrir un cadre de vie sain et saut, source de bien être : réduction des nuisances, prévention des risques, adaptation au changement climatique

Développement économique :

- Renforcer l'accessibilité européenne tout mode : accessibilité ferroviaire et routière, Coriolis comme nœud multimodal à dimension régionale
- Accueillir des activités de formation, recherche-développement, incubateur, services pointus aux entreprises
- Promouvoir les 3 sites d'accueil d'intérêt régional

Organiser un territoire urbain et rural :

- Organiser le territoire : armature urbaine structurante
- Organiser les déplacements locaux : alternative à la voiture individuelle, modes actifs de déplacement
- Organiser l'offre d'habitat : maîtrise du développement résidentiel, diversification des formes d'habitat
- Prévoir les besoins en équipements, services et communication à 10 ans
- Organiser l'offre commerciale
- Accueillir des activités artisanales, de services et des PME / TPE
- Organiser l'offre touristique

Embellir et profiter d'un cadre de vie agréable :

- Préserver les éléments structurants du paysage rural
- Donner à voir l'ensemble des patrimoines du territoire : favoriser leur découverte, conduire de grands projets paysagers
- Poursuivre l'embellissement des villes et villages

Requalifier le parc de logements pour améliorer son attractivité :

- Poursuivre le renouvellement du parc locatif social : qualité de l'offre locative publique, réduction de la vacance, stratégie globale de peuplement
- Réinvestir le parc privé ancien : restructurer les îlots à forte vacance, réhabilitation durable du parc privé
- Réduire la facture énergétique du parc résidentiel
- Engager une politique foncière pour faciliter les projets

Quelques projets ou programmes en lien avec les orientations du PADD

Transition écologique

Démarche d'élaboration du PCAET.

Convention avec le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne (CENB) pour la préservation des espaces sensibles pour la qualité de l'eau et importants pour la biodiversité.

TZDZG : réduction des déchets verts et augmentation du taux de recyclable.

Plan d'entretien de l'espace public.

Territoire urbain / rural

Contrat Local de Santé.

Nouvelle organisation des transports en 2016.

Création d'aires de covoiturage.

FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

Développement

économique

Plateforme Mecateam.

Site technopolitain.

Déploiement du très haut débit.

Cadre de vie

Démarche de **revitalisation des centres bourgs.**

Travaux de **l'atelier de qualité urbaine.**

Fonds de concours à destination des communes pour **l'entretien de leurs chemins ruraux.**

Développement de **l'itinérance douce** : randonnées pédestre, Eurovélo 6 et canal.

Elaboration du **programme scientifique et culturel de l'Ecomusée.**

Logement

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : Aides aux propriétaires privés pour la rénovation de logement. **1300 logements rénovés** à l'issue de l'opération fin 2018 pour un objectif de 1000.

Bimby : **220 projets engagés** soit 110 % de l'objectif initial, à l'issue de la démarche engagée en 2017.

Règlement d'intervention des **aides communautaires en faveur du logement locatif social** sur l'ensemble du territoire depuis fin 2018.

Quelques actions engagées en 2019

... des pistes d'actions pour une démarche de progrès.

Administration éco-responsable

Travail avec les services pour la **mise en place d'un référentiel**.

Energie climat

Finalisation du PCAET par l'élaboration du plan d'actions, pour une présentation en conseil communautaire de juin 2019.

Accessibilité

Mise en **accessibilité des points d'arrêt du réseau de transport urbain** : 500 000 € en 2019 pour aménager 50 nouveaux points.

Fonctionnement interne

Création d'un **service logistique** pour optimiser la gestion des parcs immobiliers et matériel.

Numérique

Elaboration d'une **stratégie numérique** et mise en place d'une **réflexion vers les non utilisateurs**.

AVIS DU CDD SUR LE RAPPORT DD 2019 DE LA CUCM

En introduction

Comme les années précédentes le CDD a été associé à la préparation du rapport DD de la communauté urbaine. Deux réunions de travail avec le service et avec l' élu en charge ont permis des échanges fructueux et un travail collaboratif apprécié. La réunion plénière convoquée à Sanvignes le 16 octobre 2019 a permis une présentation détaillée à tous les membres du CDD qui ont pu en débattre et apporter les compléments souhaités au rapport et à notre avis.

Nous notons, de façon générale, que le nouveau format permettra la mise en place d'un référentiel d'indicateurs et d'en proposer un meilleur suivi. Que, recentré sur les chiffres et données de 2018, il s'agira donc d'un rapport « de transition » qui fera un peu doublon avec celui de l'année précédente et qui aura peut-être une moindre incidence sur le débat d'orientation budgétaire. On peut aussi penser qu'il s'inscrit assez bien dans notre perspective d'un Projet Territorial de Développement Durable. Nous notons également et apprécions à juste titre le souci de traduire par des outils graphiques et cartographiques des informations qui auraient nécessité une trop lourde rédaction.

Dans ses contributions, le **CDD a porté une attention et un intérêt particuliers** :

- > au développement d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale au sein de la CUCM, même si elle ne s'exprime pas encore en ces termes,
- > au souci d'amélioration de l'accueil et de l'information du public, notamment pour les services Mon Rézo et C Mon O,
- > aux questions relatives aux transports et à la mobilité, en notant l'amélioration du service et en souhaitant une prise en compte globale de toutes les questions de mobilité,
- > à la mise en œuvre des politiques territoriales et au suivi des programmes en lien et en cohérence avec les orientations du PADD,
- > à la démarche participative mise en œuvre pour l'élaboration du PCAET, et le souci marqué dans plusieurs programmes de mobiliser les acteurs du territoire dans des projets partagés,
- > à l'amélioration du cadre de vie et au tourisme, avec le souhait et l'attente d'une attention renforcée aux questions de patrimoines, comme autant d'opportunités d'appropriation d'un territoire vécu et partagé,
- > à l'engagement d'une politique agricole que l'évolution du territoire d'une part, et du contexte environnemental d'autre part, rend urgente.

Il semble important aux membres du CDD :

- > qu'un lien soit établi et suivi au titre des ressources humaines avec le bilan social de la communauté, ce devrait être possible dès le prochain rapport DD puisqu'il reprendra les données 2019, année paire de parution du rapport social.
- > que l'état des lieux établi dans les différents chapitres et notamment au niveau des matériels, bâtiments et outillage ne se confonde pas avec des inventaires exhaustifs mais fixe les bases d'un « corpus » de suivi de leur évolution.
- > que la mise en place d'indicateurs significatifs permette de passer, dans le cadre d'une feuille de route explicite, de constats d'évolutions à la mesure de mise en œuvre d'objectifs convenus.
- > qu'en l'absence (et en l'attente) d'un projet territorial de développement durable, le PADD et le PCAET constituent des cadres d'orientation et d'évaluation des politiques et engagements communautaires.
- > que l'ensemble des analyses conduites mettent en avant la contribution conjuguée aux trois secteurs du DD : environnemental, économique, social.
- > que soit pris en compte un indicateur de « sobriété » de la collectivité, à mettre en parallèle avec l'évolution et la performance des services rendus.
- > qu'une attention particulière soit apportée dans le cadre du contrat Métropolitain à la gestion des sites miniers.
- > que la prise en compte dans le PLUI du respect de la trame verte et bleue ait été renforcée.
- > que la mobilisation des acteurs du territoire dans les différents programmes et actions communautaires puisse être maintenue et développée, en prévoyant un accompagnement technique, stratégique, voire financier, face à la complexité constatée des dossiers exigés.
- > qu'un travail de coordination avec les communes, engagé dans le cadre de la territorialisation, soit poursuivi et accentué afin d'améliorer les procédures et la cohérence des interventions.
- > qu'une attention particulière soit portée à la poursuite et à la pérennité des actions engagées, de façon parfois opportune, dans le cadre de dispositifs lorsqu'ils arrivent à échéance, le cas du programme TZDZG en étant la parfaite, mais pas l'unique illustration.

Le CDD remarque et souligne :

- > la volonté d'établir les bases d'un référentiel qui fait écho à son souci d'un projet territorial cohérent.
- > une évolution positive de la gestion, de l'entretien et du renouvellement des équipements dans une perspective de durabilité (recyclage, réemploi).
- > l'intérêt d'un chapitre abondant, dans une approche transversale les liens avec les 5 enjeux du PADD et leur mise en œuvre dans le cadre des politiques territoriales et contractuelles.

> le rôle que pourra jouer le PCAET en cours de consultation pour « cadrer » différents points à propos de la mobilité ou de la gestion des déchets notamment.

> l'opportunité de prendre exemple sur les démarches engagées pour l'élaboration et la mise en œuvre de TZDZG et du PCAET pour les généraliser à tous les autres programmes et contrats.

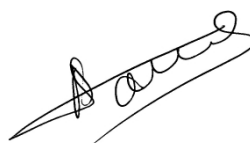
Le CDD rappelle enfin, mais de façon sommaire, ses travaux et contributions aux principaux chantiers mis en œuvre ou poursuivis en 2019 :

> à propos du service et de la gestion de l'eau qui feront l'objet d'un rapport en préparation pour la fin d'année qui portera un avis plutôt positif, avec des réflexions sur les usages industriel et agricole, une attention particulière à la protection de la zone nord et l'attente d'un renforcement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et d'une amélioration des pratiques agricoles.

> à propos de l'élaboration du PCAET (cf. annexe 2 du rapport d'activités 2018/2019 du CDD) au cours de laquelle le CDD a pu notamment insister sur le développement de la production d'énergie renouvelable, l'opportunité pour la CUCM de prendre un rôle de chef de file en développant des partenariats avec d'autres intervenants, le soutien à apporter par la collectivité aux initiatives citoyennes sur le territoire.

> à propos du suivi du programme TZDZG (cf. annexe 3 du rapport d'activités 2018/2019 du CDD) dont le CDD relève des performances positives, un développement significatif des actions de prévention, l'intérêt des actions et programmes d'information et sensibilisation, tout en formulant nos attentes au regard notamment de la mise en place annoncée d'un service prévention des déchets et d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), de la prise en compte des questions d'écologie industrielle, et de l'opportunité d'une labellisation Economie Circulaire, proposée par l'ADEME avec la mise en œuvre d'un référentiel de suivi et d'évaluations.

Pour les membres présents le 16 octobre 2019,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Saunier', written over a horizontal line.

Le Président du CDD
Daniel Saunier